

L'alternance à la faculté d'économie,
gestion et AES de l'université de
Bordeaux

Contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage ?





Quel contrat choisir ?

L'objectif est commun : permettre au bénéficiaire d'obtenir un diplôme ou autre qualification professionnelle (enregistrée au RNCP) tout en bénéficiant d'une expérience professionnelle, grâce au principe d'alternance université / entreprise. L'insertion professionnelle à l'issue de la formation est donc assurée sur la base des compétences acquises.

	Contrat de professionnalisation	Contrat d'apprentissage
Pour qui ?	Bénéficiaires : jeunes de 16 à 25 ans révolus / Demandeurs d'emploi de +26 ans / bénéficiaires de certains dispositifs sociaux Employeurs : tout type d'entreprise du secteur privé	Bénéficiaires : jeunes de 16 à 30 ans révolus / sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés, créateurs d'entreprise et sportifs de haut niveau Employeurs : tout type d'entreprise
Nature du contrat	CDD de 6 mois à 1 an renouvelable ou CDI Période d'essai selon durée conforme au Code du travail	CDD de 1 à 3 ans ou CDI Période d'essai de 45 jours (consécutifs ou non) de formation pratique dans l'entreprise
Statut alternant.e	Étudiant.e salarié.e	Apprenti.e étudiant.e salarié.e
Rémunération (voir simulateur)	entre 55% et 100% du SMIC ou minimum 85% de la rémunération conventionnelle, selon âge et niveau de formation	entre 27% et 100% du SMIC selon âge et niveau de formation
Accompagnement en entreprise	Tuteur désigné par l'employeur	Maître d'apprentissage obligatoire
Date de début du contrat	Au plus tôt 1 mois avant le début de la formation	3 mois avant le début de la formation / 3 mois après le début de la formation
Contact	Service formation continue anna.labeyrie@u-bordeaux.fr	Modalités des contrats Unité d'apprentissage des métiers du droit, de l'économie, de la gestion et de l'administration (UA MDEGA) blanche.motard@u-bordeaux.fr Pédagogie Faculté d'économie, gestion et AES / christine.le-bervet@u-bordeaux.fr

Simulateur d'aides et salaires



<https://alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1>

Les + pour l'entreprise

- › **aides financières et fiscales**
 - » allègement des cotisations sociales
 - » financement total ou partiel de la formation par l'OPCO et / ou imputable au plan de développement des compétences
- › **formation** aux techniques et méthodes de l'entreprise répondant aux **besoins spécifiques**
- › **possibilité d'embauche d'un collaborateur opérationnel à 100%**

Les + pour l'alternant

- › **expérience professionnelle tout en se formant**
- › **rémunération**
- › **statut de salarié** : les lois, règlements, convention collective et conditions de travail identiques aux autres salariés de l'entreprise
- › **accompagnement** assuré en entreprise et à l'université
- › **insertion professionnelle facilitée**

Nos formations ouvertes à l'alternance

- › *licence pro Commercialisation des biens et services industriels* *
- › *licence pro Conseiller de clientèle particuliers*
- › *licence pro Management et gestion de rayon*
 - › *licence pro Management des PME PMI*
- › *licence pro Métiers de l'administration territoriale*
 - › *licence pro Révision comptable*
 - › *masters Métiers de la banque*
 - › *master Intelligence économique*

* uniquement en contrat de professionnalisation

En savoir +

economie.u-bordeaux.fr/alternance



Contrat pro : anna.labeyrie@u-bordeaux.fr

Apprentissage : blanche.motard@u-bordeaux.fr

Pédagogie : christine.le-bervet@u-bordeaux.fr

Formations bancaires : bordeaux@esbanque.fr